

<https://www.ricochets.cc/Glyphosate-les-macroniens-sont-indecrottables.html>



Glyphosate : les macroniens sont indécrottables.

- Les Articles -



Date de mise en ligne : lundi 24 septembre 2018

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Glyphosate : les macroniens sont indécrottables

Ayant signé une pétition, j'ai reçu un long courriel d'explication de la députée de la troisième circonscription de la Drôme. Un penum confus et indigeste d'où il ressort qu'il n'est pas utile d'inscrire l'interdiction dans la loi, mais qu'il faut faire confiance aux « acteurs ».

A 4 heures du matin, (ça devient une habitude !), 42 députés, soit 7 % de l'assemblée, s'opposent à l'inscription dans la loi de l'interdiction du glyphosate, prévue seulement dans trois ans, alors qu'il y a urgence,

Bonjour la démocratie !

On peut parier sans risque que dans trois ans le glyphosate aura encore de beaux jours devant lui, si on se réfère à la promesse de réduire de 50 % les pesticides, qui s'est traduite dans les faits par une augmentation de 12 % des traitements.

Alors pourquoi légiférer sur la limitation de vitesse... la vaccination obligatoire... le compteur Linky ?...etc... Tout cela avec un maximum de mesures contraignantes.

Faisons confiance aux automobilistes, aux parents, aux abonnés à l'électricité !!!

Et aux lobbys ?

Ne comptons pas sur ces politiques compromis pour nous défendre.

En Ariège, une soixantaine de citoyens ont fait effectuer sur eux-même des analyses qui ont révélé des taux de glyphosate dans le corps en moyenne 14 fois supérieurs au taux accepté dans l'eau potable, (de 2 à 3 fois jusqu'à 30 selon les sujets). Aucun n'est totalement indemne.

En toute logique, ces citoyens ont déposé une plainte contre les firmes, mais aussi contre la commission européenne qui a autorisé le produit.

Voilà une action qui mériterait de se propager à la France entière.

A quand une action similaire dans le Crestois ?

C'est un peu contraignant, car ce doit être effectué avec constat d'huissier, mais est ce que ça ne vaut pas le coup ? Les frais devraient en toute logique être supportés par les pouvoirs publics.

Mais peut être qu'à Crest les habitants sont protégés grâce au plomb dans l'eau, puisque celui-ci protège de la radioactivité... d'après un éminent spécialiste en enfumage.